



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 47928

Texte de la question

Mme Catherine Génisson appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le nouveau projet REACH de réglementation sur les produits chimiques fabriqués dans l'Union européenne, entériné par la Commission européenne. L'objectif de cette nouvelle réglementation est bon puisqu'il s'agit de protéger l'environnement et la santé publique par rapport aux risques liés à l'utilisation de substances chimiques qui nécessitent une plus grande prise de responsabilité des industriels concernés. Ce système donnerait donc à l'industrie chimique la responsabilité de fournir les données sur les propriétés des substances chimiques, d'évaluer les risques liés à leur utilisation et de prendre les mesures nécessaires pour maîtriser les risques qu'elles ont constatés. De nombreuses études font cependant état d'un risque que ferait courir cette nouvelle réglementation en termes de suppression d'emploi. Il ne faudrait pas que ce nouveau dispositif pénalise la recherche et l'innovation en raison de l'instauration d'une lourde procédure d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation. Ce projet de règlement REACH ne doit pas devenir un nouvel argument favorisant les chantages aux délocalisations. Elle lui demande donc la position du gouvernement français sur ce dossier, sachant que la Commission a lancé de nouvelles discussions dont le résultat devrait être connu en décembre 2004.

Texte de la réponse

Les discussions sur le projet de règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) se poursuivent actuellement. Le Parlement européen a rendu son avis en première lecture le 17 novembre 2005 et le Conseil Compétitivité est parvenu à un accord politique sur une position commune le 13 décembre 2005. La position commune du Conseil a été officiellement adoptée lors du Conseil environnement du 27 juin 2006. Désormais, il revient au Parlement européen d'examiner de nouveau la proposition de règlement, afin de rendre un avis dans le cadre de la deuxième lecture. La proposition REACH constitue un pas important dans le sens de la protection des citoyens contre les risques potentiels liés aux produits chimiques fabriqués ou importés dans l'Union européenne. Ce texte cherche à établir un équilibre entre la protection de la santé humaine et de l'environnement, d'une part, et son incidence sur la compétitivité, en particulier celle des PME, d'autre part. En l'état actuel, le nouveau système a pour principaux objectifs, entre autres, de mettre en place un système d'enregistrement cohérent conçu pour fournir des informations de base sur les dangers et les risques que présentent les substances nouvelles ou existantes fabriquées ou importées dans l'Union européenne. Il prévoit de faire peser la charge de la preuve non plus sur les autorités des États membres, mais sur les sociétés productrices et importatrices, de maintenir le système actuel de restrictions et introduire une procédure d'autorisation pour les substances les plus dangereuses, de charger dorénavant les utilisateurs en aval de fournir des informations sur les utilisations des substances et les mesures associées de gestion des risques. Enfin, ce système doit veiller à une transparence et une ouverture plus grandes à l'égard du public en permettant un accès plus aisé aux informations pertinentes sur les substances chimiques et d'établir une entité centrale, l'Agence européenne des produits chimiques, afin de faciliter la gestion de REACH et de veiller à ce que le système soit appliqué de manière harmonisée dans l'ensemble de l'UE. La France attache la plus grande importance au projet de réglementation REACH et forme le vœu qu'il permette d'augmenter les

connaissances sur les substances chimiques et contribue ainsi à une meilleure gestion des risques. À cet égard, le Gouvernement est en faveur d'un accord rapide en seconde lecture entre le Parlement européen et le Conseil.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47928

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2004, page 7674

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10294